



Déclaration Imnp : annexe 2031 et/ou 2042cpro

Par **zelig2004**, le **15/07/2024** à **10:36**

Bonjour à tous,

Déclaration LMNP : Annexe 2031 et/ou 2042Cpro

J'ai mis en location mon bien en LMNP (j'ai créé mon siret) pour la première fois en janvier 2023 et j'ai choisi le régime micro Bic (donc pas réel) pour l'abattement des 50%.

Je pensais que dans ce cas, je devais uniquement compléter le 2042 Cpro avec les revenus fonciers de ce bien, ce que j'ai fait sur ma déclaration d'impôt sur le revenu.

Aussi je viens de recevoir un mail des impôts (mise en demeure) concernant une demande de régularisation pour la complétude du Bic1+ annexe 2031.

Dans ce cas dois-je bien compléter l'annexe 2031 ?

De plus si je complète ce formulaire "annexe 2031" quel régime doi-je choisir : "simplifié" ou "réel normal" ? puisque je fais du micro Bic.

Je pensais vraiment avoir faire le nécessaire en remplissant le 2042 CPRO.

Merci pour votre aide !